



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 novembre 2024
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Quarante et unième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution [2107 \(2013\)](#) et du paragraphe 8 de la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur l'évolution récente de la situation des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 7 mai 2024 ([S/2024/368](#)).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. Le 23 mai, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a participé à la cinquante-septième réunion de la Commission tripartite, qui s'est tenue à Riyad. À cette occasion, la Commission tripartite a reconduit le mandat du Sous-comité technique pour six mois. Toutefois, l'Iraq ayant exprimé des réserves au sujet de l'expiration imminente du mandat de la Mission, qui devait être renouvelé avant le 31 mai, le statut d'observateur officiel de celle-ci n'a lui été reconduit, à cette même réunion, que jusqu'au 31 mai. Le 9 juillet, à la cinquante-huitième réunion de la Commission tripartite, qui s'est tenue en ligne de manière ponctuelle, le statut d'observateur de la MANUI a été reconduit jusqu'à la prochaine réunion de la Commission, prévue le 12 décembre. Au cours de la période considérée, la MANUI a assisté, en qualité d'observatrice, aux 130^e et 131^e réunions du Sous-Comité technique, qui se sont tenues, respectivement, à Riyad, les 20 et 21 mai, et à Bagdad, les 29 et 30 juillet, et a assisté à distance, depuis Bagdad, à la 132^e réunion du Sous-Comité technique, qui s'est tenue à Koweït, les 7 et 8 octobre. À ces réunions, les membres de la Commission tripartite ont fait le point sur les activités menées pour localiser et fouiller des sites d'inhumation potentiels. Ces activités ont continué de s'appuyer sur des témoignages spontanés, sur l'analyse d'images satellites et aériennes et sur les missions sur le terrain.

3. Pendant la période considérée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Iraq ont continué d'analyser conjointement les images satellites commerciales et les images aériennes disponibles, dont des images fournies par les



États-Unis d'Amérique pour l'identification de quatre sites d'inhumation potentiels en Iraq, notamment à Samaoua (Tell Cheïkhiya et Feïdat Azayer), Karbala et Khamissiyé. À la 130^e réunion du Sous-Comité technique, le Koweït a demandé l'appui des États-Unis pour l'analyse des nouvelles images aériennes. À la 131^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a confirmé qu'il avait officiellement demandé l'assistance des États-Unis et qu'il étudiait d'autres options, notamment la possibilité de faire appel à des experts externes pour analyser les images aériennes. À la 132^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a présenté son analyse des images aériennes, en se concentrant sur les quatre sites prioritaires, et dit qu'il était nécessaire d'obtenir d'autres images aériennes et d'effectuer une visite sur le terrain en Iraq.

4. Le CICR et l'Iraq ont continué d'analyser conjointement les images aériennes de quatre sites au Koweït, sur la base des coordonnées fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la 130^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a confirmé que les États-Unis avaient fourni 40 nouvelles images aériennes de ces sites. Le CICR a continué de voir avec les États-Unis s'il était possible de faire d'autres recherches dans les archives américaines sur la base des coordonnées fournies. Les États-Unis ont continué l'appel à témoins auprès de leurs associations d'anciens combattants. Par ailleurs, le CICR a lancé un processus visant à étendre l'appel à témoins au niveau international par l'intermédiaire de son Agence centrale de recherche.

5. Concernant les sites d'inhumation potentiels à Samaoua (Tell Cheïkhiya), dans la province du Mouthanna, l'Iraq a indiqué que des mesures administratives avaient été prises pour y transférer un agent afin d'amener un témoin à coopérer. L'Iraq a également indiqué que, sur la base d'informations reçues d'un témoin principal concernant trois femmes koweïtiennes exécutées et enterrées à Samaoua, le Ministère iraquien de la défense s'est rendu sur le site le 31 juillet et a exhumé trois fragments d'os. Le 28 août, le Ministère de la défense est retourné sur le site, accompagné de représentants du CICR et de deux témoins. En tout, 15 autres fragments d'os ont été trouvés et envoyés, avec les trois autres, à la Direction médico-légale iraquienne pour une analyse d'ADN. Au vu des résultats, les restes retrouvés étaient humains, mais les six échantillons étaient en trop mauvais état pour qu'on puisse en extraire de l'ADN. L'Iraq a fait part de son intention de transférer au Koweït, par l'intermédiaire du CICR, ces fragments et les résultats correspondants pour des analyses supplémentaires, une fois que le Premier Ministre aurait donné son accord. Le CICR et le Koweït ont dit qu'ils s'inquiétaient des retards dans la communication des résultats de l'analyse de ces fragments, qui sont contraires à l'instruction permanente sur les différentes étapes des activités menées sur le terrain, adoptée par tous les membres du Mécanisme tripartite à la 129^e réunion du Sous-Comité technique. De plus, le Koweït a dit qu'il importait de recevoir rapidement les informations, comme le prévoyait l'instruction permanente, précisant qu'on aurait déjà dû avoir les résultats de l'analyse d'ADN en l'occurrence. À la 132^e réunion du Sous-Comité technique, il a été convenu que l'Iraq, avec le soutien du CICR, retournerait sur les deux autres sites de Samaoua, précédemment exhumés en 2019, afin de confirmer qu'ils avaient été entièrement fouillés. À la même réunion, l'Iraq a déclaré qu'il envisageait d'offrir une récompense au témoin principal qui avait fourni des informations sur les sites de Samaoua, afin de l'encourager à donner des informations sur deux nouveaux sites potentiels, ce qui permettrait à l'Iraq de s'y rendre, en compagnie du CICR et du témoin principal. Il avait été décidé à la 131^e réunion du Sous-Comité technique qu'il y aurait une visite de ces nouveaux sites d'inhumation potentiels. Toutefois, cette visite n'a pas eu lieu, le témoin principal ayant refusé de coopérer. L'Iraq a confirmé qu'il essayait de s'entretenir avec l'ancien Gouverneur de Mouthanna au sujet des

informations que celui-ci détenait sur un site d'inhumation potentiel, sur la base du témoignage qu'il avait fourni en 2019.

6. Concernant le site de Karbala, l'Iraq a continué d'essayer de localiser des témoins potentiels parmi d'anciens agents de la sécurité qui pourraient avoir des informations sur des lieux de détention et d'exécution potentiels. D'après l'Iraq, la plupart des personnes concernées étaient décédées et un témoin identifié avait refusé de coopérer.

7. Concernant le site de Khamissiyé, à la 132^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a déclaré que son Comité interministériel de sécurité avait établi une liste de noms d'anciens agents de la sécurité qui pourraient avoir des informations sur les sites d'inhumation. Il a toutefois ajouté que ces agents ne se trouvaient plus aux adresses indiquées et que certains étaient recherchés par les services de police. Le CICR et le Koweït ont demandé à l'Iraq de communiquer cette liste au Sous-Comité technique pour que ces informations soient consignées et préservées. L'Iraq a dit qu'il répondrait à cette demande dans les 20 jours.

8. L'Iraq a déclaré que le témoin, un ressortissant iraquien qui collaborait avec le Sous-Comité technique depuis 2005, avait donné de nouvelles informations. En conséquence, les autorités iraquiennes, accompagnées du témoin, ont mené un relevé aérien, le 21 juillet, afin de trouver de nouvelles zones d'intérêt dans la région de Khamissiyé. De nouvelles images ont été prises et des coordonnées ont été enregistrées et communiquées au CICR pour analyse, l'idée étant de faire une comparaison avec les informations précédentes et de voir si une nouvelle zone se trouvait là. À la 132^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a indiqué que les 14 et 15 septembre, le Ministère de la défense avait effectué une visite d'exploration suivie de travaux d'excavation, du 24 au 26 septembre, dans les zones B et C du site de Khamissiyé. L'Iraq a dit que 62 tranchées avaient été creusées et que l'eau avait fait surface à deux-trois mètres de profondeur. À la 131^e réunion du Sous-Comité technique, le Koweït avait proposé de recouper les images satellites avec les images aériennes afin de repérer les zones recouvertes d'eau en 1990-1991 et de les exclure des fouilles. Il a été convenu que dès lors, l'Iraq, avec l'aide du CICR, localiserait ces zones et en informerait le témoin principal, qui consulterait alors ses sources pour corriger les informations qu'ils avaient fournies et obtenir des détails supplémentaires.

9. À la 130^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a indiqué que les résultats des travaux d'excavation sur le site de Mahaouïl dans la zone 1, où aucun reste humain ni aucune trace de restes humains n'a été trouvé, avaient été communiqués au témoin. Celui-ci a dit que ces dernières excavations étaient plus profondes que les tombes qu'il avait creusées. Il a été convenu de clore ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que de nouvelles informations soient disponibles.

10. Concernant le site de Mouradiyé, dans la province de Diyala, l'Iraq a déclaré que l'armée de l'air iraquienne ne disposant pas de drones, le Ministère de la défense envisageait d'établir un mémorandum de coopération avec l'université de Bagdad afin de tirer parti de son matériel et de son expérience en matière d'utilisation du radar à pénétration de sol pour recueillir davantage d'informations sur le site. Le CICR chargera un consultant d'évaluer les capacités et les besoins du Ministère de la défense en matière d'utilisation du radar à pénétration de sol après la formation dispensée par la MANUI en 2022.

11. Aucune autre information n'a fait surface pendant la période considérée concernant le cas d'un Saoudien porté disparu qui serait détenu dans la prison iraquienne de Nassiriyé, en Iraq. L'Arabie saoudite a décidé de refuser une proposition de l'Iraq visant à faciliter la visite d'un témoin dans cette prison. À la

130^e réunion du Sous-Comité technique, il a été convenu de clore ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que de nouvelles informations soient présentées.

12. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a signalé que l'enquête menée par la police métropolitaine de Londres sur l'affaire d'un ressortissant iraquien qui aurait ordonné l'exécution de 35 Koweïtiens en 1990 aurait été close faute de preuves. Les victimes auraient été enterrées dans la région de Jahra (Koweït). Le CICR continuera de chercher à entrer en contact avec un témoin potentiel, qui pourrait avoir des informations sur cette affaire, bien que celui-ci ait récemment modifié sa déclaration initiale et nie désormais posséder des informations pertinentes. Le Koweït a dit qu'il fallait parler en détail avec ce témoin, car il participait activement aux travaux du Sous-Comité technique dans la région de Jahra.

13. Compte tenu de la recommandation technique que le CICR a faite à l'Iraq sur la manière de procéder concernant le cimetière de Salman Pak et l'importance que le Koweït accorde sur la nécessité d'utiliser toutes les informations disponibles, les participants à la 131^e réunion du Sous-Comité technique ont décidé que des informations supplémentaires étaient nécessaires avant de procéder à la cartographie du cimetière, qui nécessiterait d'importantes ressources financières et humaines. Le CICR analysera les informations déjà reçues et donnera son avis. Par ailleurs, l'Iraq continuera de demander des informations plus fiables sur le site aux autorités locales et aux témoins.

14. L'Iraq a déclaré que son Ministère de la défense avait mené, en présence du CICR et d'un témoin, des travaux d'excavation d'un site d'inhumation présumé à Touitha (province de Bagdad), du 26 au 29 mai. Il n'a été trouvé aucun reste humain ni aucune preuve de la présence de tels restes. Les membres du Sous-Comité technique ont convenu de retirer ce point de l'ordre du jour jusqu'à ce que de nouvelles informations soient présentées.

15. Au cours de la période considérée, de nouvelles informations ont été communiquées à l'Iraq concernant un nouveau site d'inhumation potentiel dans l'Anbar. À la 132^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a déclaré qu'un témoin potentiel prétendait avoir des informations sur un lieu où des Koweïtiens disparus auraient été enterrés et avait présenté, en mai 2024, des échantillons d'os et des documents qui dateraient d'avant 2003. Après enquête, il s'est avéré que les documents étaient des faux. De plus, l'Iraq a envoyé les échantillons d'os à sa Direction médico-légale pour qu'elle les analyse, ce qui a permis de déterminer qu'il ne s'agissait pas de restes humains. Le Koweït a réitéré l'importance d'informer rapidement le Sous-Comité technique de la découverte et de l'analyse d'échantillons, tel que le prévoit l'instruction permanente. De plus, le Koweït a dit au Sous-Comité technique que ce même témoin ainsi qu'un autre témoin l'avaient contacté, offrant leur coopération pour le rapatriement des dépouilles en échange d'une récompense financière. À la même réunion, le Koweït a demandé si le témoin, qui, en mai 2024, avait présenté des échantillons d'os et des documents qui dateraient d'avant 2003, était de bonne foi, et si d'autres individus, y compris des personnes agissant dans le cadre de leurs fonctions officielles, auraient été impliqués. Le Koweït a demandé en outre comment le témoin avait obtenu les résultats de l'analyse de l'échantillon d'os avant la tenue des réunions du Sous-Comité technique. Le Koweït a renvoyé les deux témoins devant le CICR. Il a été convenu que l'Iraq élargirait l'enquête sur cette question afin de voir si d'autres personnes étaient concernées et suivrait toute piste concernant des sites d'inhumation potentiels, et qu'il présenterait ses conclusions à la prochaine réunion du Sous-Comité technique.

16. Au cours de la période considérée, l'Iraq a continué de lancer des appels à témoins. Les 10 juillet et 10 septembre, le Ministère iraquien de la défense a lancé des appels à témoins par l'intermédiaire de son site Web officiel et du réseau des

médias irakiens, se servant d'un texte convenu avec le Koweït. Afin d'encourager d'autres témoins à se manifester, l'Iraq a redit son intention d'offrir une récompense financière aux personnes qui fourniraient des renseignements sur des sites d'inhumation susceptibles de contenir les dépouilles de personnes disparues.

17. Conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le projet d'examen visant à accélérer les progrès au titre du dossier des personnes disparues, le CICR, à la 132^e réunion du Sous-Comité technique, a fait le point sur la mise en place du projet Platform Resolve, un outil en ligne mis au point par le CICR qui regroupe toutes les informations sur les sites d'inhumation présumés et les met à la disposition des membres du Sous-Comité technique sous forme numérique. À la 131^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a présenté un projet pilote sur l'utilisation de cette plateforme pour le site de Samaoua (Tell Cheïkhiya).

18. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et de transfert des connaissances, le CICR a annoncé qu'un atelier sur l'enquête préliminaire concernant les personnes disparues se tiendrait à Koweït, du 5 au 9 mai, à l'intention des équipes techniques irakiennes et koweïtiennes. La formation sur les enquêtes à l'intention des membres du Sous-Comité technique et d'autres personnes, qui devait être dispensée à Chypre par le Comité des personnes disparues à Chypre et cofinancée par la MANUI et le CICR, a été reportée à la fin novembre.

19. Le 13 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI s'est entretenu avec le Premier Ministre Mohammed Shia' Al Sudani, plus particulièrement de la question en suspens des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Le Représentant spécial a invité le Gouvernement irakien à redoubler d'efforts pour faire avancer ce dossier.

20. Le 14 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Fuad Hussein, et a parlé en détail du mandat de la Mission, appelant l'attention sur le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles portés disparus ainsi que sur les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales. Le Représentant spécial a rappelé que la MANUI, conformément à son mandat, restait déterminée à aider l'Iraq et le Koweït à faire avancer ce dossier.

21. Les 14 et 21 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu avec l'ambassadeur du Koweït en Iraq d'une série de questions, notamment celle des ressortissants koweïtiens et d'États tiers disparus ou de leurs dépouilles, ainsi que celle des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

22. Le Représentant spécial adjoint de la MANUI chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a participé aux 130^e, 131^e et 132^e réunions du Sous-Comité technique. Il a également participé à la cinquante-septième réunion et à la cinquante-huitième réunion ad hoc en ligne de la Commission tripartite. À la 131^e réunion du Sous-Comité technique, le Représentant spécial adjoint a fait le point sur le mandat de la Mission et réitéré son engagement de continuer à travailler avec le Mécanisme tripartite en tant qu'observateur. Il a également rappelé la résolution [2732 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci autorisait une dernière prorogation du mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2025 et demandait au Secrétaire général de faire des recommandations avant le 31 mai 2025 et de les lui présenter pour la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait de continuer à faire avancer ce dossier au cas où la question ne serait pas réglée à l'expiration du mandat de la Mission.

23. Le 11 août, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Koweït en Iraq d'une série de questions, notamment celle des ressortissants koweïtiens et d'États tiers disparus ou de leurs dépouilles, ainsi que celle des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

24. Le 30 septembre, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le nouveau directeur de la Section des droits humains du Département juridique du Ministère iraquien de la défense. Ils ont parlé de l'état d'avancement de ce dossier, y compris des récentes visites sur le terrain en Iraq.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

25. Durant la période considérée, la question de la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales, est restée inchangée.

IV. Observations

26. Je salue l'action que mène sans relâche la Commission tripartite, sous la direction du CICR, pour rechercher, identifier et restituer les dépouilles des ressortissants du Koweït et de pays tiers portés disparus. L'engagement indéfectible de la Commission tripartite est essentiel pour obtenir des résultats dans ce dossier important. Je remercie les membres de la Commission tripartite d'avoir fourni des images aériennes et les encourage à en transmettre rapidement d'autres pour aider à trouver d'éventuels sites d'inhumation.

27. Je demande au Gouvernement iraquien de continuer de s'employer à identifier les autres ressortissants du Koweït et d'États tiers disparus. Cette entreprise repose sur les mesures qu'il prend pour trouver et recueillir des témoignages, notamment par la diffusion d'appels à témoins et d'autres mesures encourageant les témoins à fournir des informations. Je me félicite de l'augmentation du nombre de missions sur le terrain pour l'excavation et autres recherches de sites d'inhumation potentiels. Je demande instamment à l'Iraq de redoubler d'efforts, en particulier en ce qui concerne les sites d'inhumation présumés de Samaoua et de Khamissiyé, où un grand nombre de personnes disparues seraient enterrées.

28. Je demande également une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de redoubler d'efforts pour retrouver et restituer les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales.

29. Je remercie le CICR pour la direction et l'aide fournies aux membres de la Commission tripartite, notamment pour son rôle essentiel dans la mise en service d'une nouvelle plateforme de gestion des données basée sur le Web pour le compte de la Commission tripartite, ainsi que pour ses activités de renforcement des capacités et de transfert des connaissances grâce à la formation technique.

30. Alors que le mandat de la MANUI s'apprête à expirer le 31 décembre 2025, j'invite toutes les parties prenantes, en particulier l'Iraq et le Koweït, à utiliser ce temps de manière constructive et à redoubler d'efforts pour accélérer les progrès concernant ce dossier important du point de vue humanitaire. J'attends avec intérêt la collaboration de l'Iraq et du Koweït avec la MANUI pour donner suite à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2732 \(2024\)](#) d'établir des recommandations en vue de la mise en place d'un mécanisme de suivi qui permettrait d'appuyer la poursuite desdites avancées au cas où ces questions ne seraient pas réglées à l'expiration du mandat de la Mission.

31. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI restent fortement déterminés à continuer d'appuyer l'action des gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires afin de progresser dans l'exécution de ce mandat d'importance.
